

Conditions de participation au concours «Ouverture d'un pilier 3a»

1. Généralités

En prenant part au concours, les participantes et participants (ci-après « participants ») acceptent explicitement les présentes conditions de participation. Le concours est réservé aux clientes et clients de la Banque Cantonale Bernoise SA (ci-après « BCBE ») qui ont entre 18 et 30 ans. Une seule participation par personne est admise. Pour pouvoir y prendre part, les participants doivent avoir ouvert un compte Épargne 3a entre le 2 juin 2025 et le 2 juillet 2025 et y avoir versé 100 francs au moins (date de référence : 2 juillet 2025). La BCBE met en jeu 10 x 1000 francs. Les gagnants seront tirés au sort après le 2 juillet 2025 et se verront créditer 1000 francs sur leur nouveau compte Épargne 3a détenu à la BCBE. La participation au concours et l'ouverture d'un compte Épargne 3a sont volontaires. Aucune correspondance ne sera échangée au sujet du concours. Tout recours juridique est exclu. Les prix du concours ne peuvent être ni échangés ni versés en espèces.

2. Responsabilité

La BCBE se réserve le droit de modifier à tout moment les conditions de participation sans en indiquer la raison. Les modifications ne sont pas communiquées par courriel aux participants. La BCBE décline toute responsabilité en cas de publication d'informations erronées.

De surcroît, elle n'assume aucune responsabilité si les coordonnées fournies par les participants dans les formulaires ou leurs courriels ne répondent pas aux exigences et ne sont donc pas reconnues par le système. Si des raisons d'ordre technique ou juridique entravent le bon déroulement du concours, la BCBE est habilitée à mettre un terme en tout temps à ce dernier et sans avoir à en indiquer les raisons.

3. Exclusion

La BCBE se réserve le droit de disqualifier des participants et de les exclure du concours sans en donner les motifs. Tel est notamment le cas si des participants essaient de manipuler leur participation ou d'enfreindre de quelque manière que ce soit les conditions de participation.

4. Protection des données

Les données personnelles recueillies dans le cadre du concours ne sont ni transmises à des tiers, ni cédées à ces derniers pour une utilisation ultérieure. En prenant part au concours, les participants consentent expressément à ce que leurs données soient enregistrées et puissent être utilisées par la BCBE à des fins statistiques et publicitaires. La BCBE s'engage à traiter les données recueillies dans le cadre de l'organisation du concours avec la diligence requise et en conformité avec les dispositions légales sur la protection des données.

La BCBE exclut du reste toute responsabilité dans le cadre du concours et de la gestion des données, dans les limites autorisées par la loi.

5. For juridique et droit applicable

Le for juridique est Berne. Tous les différends relatifs à ce concours sont régis exclusivement par le droit suisse, sous réserve d'éventuelles règles de conflit de lois.

Berne, le 14 avril 2025